

ACADEMIE DE POITIERS

ETABLISSEMENT : COLLEGE DE
LA TREZENCE 17330 LOULAY

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

<p>Année scolaire : 2017/2018</p> <p>Numéro de séance : 1</p> <p>Date de convocation : 06/10/2017</p> <p>Présidence de : Mr VILLERS Philippe</p>	<p>Quorum : 13</p> <p>Nombre des présents : 21</p> <p>Nombre d'absents excusés : 0</p>
--	--

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
				désignation	N°
<p>Préambule :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constat du quorum et désignation d'un secrétaire de séance - Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 03/07/2017 - Approbation de l'ordre du jour <p>I - Affaires pédagogiques</p> <ul style="list-style-type: none"> 1- Présentation du Conseil d'Administration et des <u>différentes commissions</u> 2- Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration 2017/2018 3- Bilan de fin d'année 4- Bilan de rentrée 5- Rapport pédagogique 2016/2017 6- Bilan AS 2016/2017 7- Projet AS 2017/2018 8- Bilan FSE 2016/2017 9- Projet FSE 2017/2018 	<p>Vote 1</p> <p>Vote 2</p> <p>Vote 3</p> <p>Vote 4</p> <p>Vote 5</p> <p>Vote 6</p> <p>Vote 7</p>		<p>N°5</p> <p>N°18</p> <p>N°19</p> <p>N°6</p> <p>N°7</p>		

10- Questions pédagogiques diverses					
II – Affaires financières					
1- Modalités des voyages scolaires	Vote 8		N°8		
2- Voyage en Allemagne	Vote 9		N°14		
3- Voyage en Italie	Vote 10		N°17		
4- Voyage en Espagne	Vote 11		N°9		
5- DBM eau	Vote 12		N°10		
6- Utilisation des locaux hors temps scolaire	Vote 13		N°12		
7- Remboursement frais de déplacement	Vote 14		N°16		
8- Acceptation dons et legs	Vote 15		N°11		
9- Concession de logements	Vote 16		N°15		
10- Critères fonds sociaux	Vote 17		N°13		

Signatures

Le Président



Le Secrétaire



PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : MARDI 17 OCTOBRE 2017

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom -- Prénom	P	A	E	Nom- Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	VILLERS Philippe	X						
	Adjoint								
	Gestionnaire	STEFANKA Morgane	X						
	CPE	JAGUENEAU Christine	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	PERRIER Maurice	X						
	Groupement de commune	ALOE Caroline	X						
	Commune siège	GODINEAU Jean-Claude		X					
	Commune siège								
Personnalité qualifiée	-								
Total		6							
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	RENARD Vincent	X						
		BEN FARH Samira	X						
		DANIEL Eric	X						
		SIMONNEAU Catherine	X						
		DUBUS Fabien	X						
		LAGARDE Kerguëlen	X						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	JOLY Emilie	X						
		LAUGIER Bernard	X						
Total		8							
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	LEGER Dominique	X						
		BIDAULT Hervé	X						
		BONHOMME Bénédicte	X						
		BARON Cécilia	X						
		PROFIT Christelle	X						
		MADEUX Romain	X						
	Elèves	Cédric TRUJILLO	X						
		Abdou Khadre MBAYE	X						
Total		7							

RUBRIQUE PREAMBULE

1. Constat du quorum et désignation d'un secrétaire de séance

17h41 : Constatant que le quorum est atteint, Mr VILLERS, Principal du collège, ouvre la séance. Il félicite l'assemblée renouvelée depuis l'élection du vendredi 13 octobre dernier. Il précise également qu'il fera office de secrétaire de séance.

2. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 JUILLET 2017

Avant de passer à l'approbation du PV du 3 juillet 2017, M le principal désire apporter quelques précisions afin que l'assemblée puisse voter en toute connaissance de cause.

En effet les représentants des parents d'élèves ont posé une question diverse qui est en rapport avec le PV. La question est la suivante : « certains parents souhaiteraient avoir un éclaircissement par rapport au PV du 3 juillet 2017 en lien avec la phrase suivante : Deux fois 28 ce qui correspond au seuil. Cette phrase est dans le paragraphe les effectifs élèves de la rentrée 2017 (*rubriques affaires pédagogiques page 8*). Dans l'esprit des parents, ce n'est pas clair car il est écrit que le seuil est à 28 et qu'aujourd'hui celui-ci est dépassé sans ouverture de classe de 6è. Merci de nous apporter des précisions sur cette notion de seuil. »

M VILLERS précise qu'il s'agit de seuil théorique et que le fait de le dépasser n'entraîne pas automatiquement l'ouverture d'une division supplémentaire. Nos effectifs de 5è sont à 19 élèves en moyenne pour un seuil de 30 et ça n'est pas pour autant que nous perdons des moyens.

Il indique également qu'un autre indicateur est beaucoup plus significatif, il s'agit du taux H/e (le nb d'heures de la dotation sur le nb d'élèves) il s'agit du taux d'encadrement. Pour le collège il est de 1.26, il donne ensuite le même indicateur pour des collèges situés comme nous en zone rurale ou en ville les taux vont de 1.10 à 1.39.

Les représentants des parents d'élèves sont satisfaits des précisions apportées.

En l'absence d'autres remarques, il est procédé au vote.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

VOTE N° 1

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

3. Approbation de l'ordre du jour

Mr VILLERS propose l'adoption de l'ordre du jour :

VOTE N° 2

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

RUBRIQUE I. AFFAIRES PÉDAGOGIQUES

1. Présentation du Conseil d'Administration et des différentes commissions

Mr VILLERS donne et explique la composition du CA, il explique également et succinctement le rôle, le fonctionnement et la fréquence possible des différentes commissions de l'établissement scolaire et demande à chacun de se positionner sur celles-ci :

a) Commission permanente

Elle a pour mission principale d'instruire les questions qui seront soumises à l'examen d'organes délibérants de l'établissement. Elle est saisie des questions touchant à l'autonomie pédagogique et éducative.

b) Commission Education Santé Citoyenneté (information sur la drogue, le tabac, l'alcool, les MST ; éducation routière, formation des délégués...) : l'infirmière est la responsable de cette commission ; Elle se réunit 1 à 2 fois par an (de préférence 2 fois). Elle valide une proposition d'actions dans le cadre d'une mission d'éducation et de santé au service des élèves.

c) Commission Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail (tout ce qui touche à l'hygiène et à la sécurité dans l'établissement : alimentaire, matériels, locaux...).

d) Commission Fonds Social (étude des dossiers des familles les plus démunies afin de leur attribuer une aide financière pour la scolarité de l'enfant, restauration scolaire pour l'essentiel). Mr VILLERS précise que le montant alloué n'est pas très élevé et que les réunions de Fonds Social se font 2 à 3 fois dans l'année sur le temps de journée généralement vers 13h00, dans la plus grande confidentialité.

e) Commission éducative

Elle a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement et de favoriser la recherche d'une réponse éducative personnalisée. La commission éducative assure le suivi de l'application des mesures de prévention et d'accompagnement, des mesures de responsabilisation ainsi que des mesures alternatives aux sanctions.

Elle associe, en tant que de besoin, toute personne susceptible d'apporter des éléments permettant de mieux appréhender la situation de l'élève concerné.

f) Conseil de discipline

Il se réunit à la demande du chef d'établissement en cas de manquement grave au règlement intérieur de l'établissement. Il est compétent pour prononcer à l'encontre des élèves l'ensemble des sanctions prévues par la réglementation en vigueur et inscrites dans le règlement intérieur. Il s'appuie sur 4 principes : un principe de confidentialité, un principe de légalité des sanctions, un principe du contradictoire et un principe de proportionnalité de la sanction.

Après concertation, les compositions des différentes commissions sont les suivantes : voir **ANNEXE 1**

2. **Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration 2017/2018**

Mr VILLERS demande que soit adopté le règlement intérieur.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration est adopté à l'unanimité (joint à l'acte)

VOTE N° 3

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

3. **Bilan de fin d'année**

Mr VILLERS indique que l'ensemble des indicateurs qu'il va présenter ce soir sont pour la plupart présents dans le rapport pédagogique annuel.

L'affectation choix des élèves sur AFFELNET :

- 50% en 2de GT contre 58.82% des décisions des équipes de 3è aux conseils de classes
- 41.17% en 2de BAC PRO
- 5.88% en CAP
- 1 élève en MFR
- tous les élèves ont obtenu une affectation au premier tour.

Le DNB :

26 élèves reçus sur 26 présentés à la série générale

8 élèves reçus sur 8 présentés à la série technologique

Soit un taux de réussite de 100%

23 élèves sur 34 ont obtenus une mention : 11 mentions TB, 5 mentions B et 7 mentions AB.

Mr VILLERS précise qu'au-delà du taux de réussite de 100%, l'établissement et plus généralement les équipes veulent donner une chance à tous les élèves : c'est pour cela que nous proposons à certains élèves de s'inscrire au DNB série professionnelle. Il s'agit souvent d'élèves ayant quelques difficultés qui sont valorisés par l'obtention du diplôme.

Il ajoute qu'il remercie vivement l'ensemble des personnels qui ont contribué à l'obtention de ce taux mais également qui ont œuvré dans le cadre de l'orientation.

4. Bilan de rentrée

Mr VILLERS donne les effectifs à la rentrée :

La prévision était de 187 élèves

A la rentrée nous en avons 189

A la rentrée des vacances de TOUSSAINT nous aurons un élève de 4^e supplémentaire suite à un déménagement

- 42 élèves de 3^e sur deux divisions soit 21 élèves par division en moyenne
- 51 élèves de 4^e sur deux divisions soit 25.5 élèves par division en moyenne
- 38 élèves de 5^e sur deux divisions soit 19 élèves par division en moyenne
- 58 élèves de 6^e sur deux divisions soit 29 élèves par division en moyenne.

Mr VILLERS donne également des précisions sur les deux élèves supplémentaires de 6^e qu'il a accepté d'inscrire malgré leur demande de dérogation refusée.

Mr VILLERS donne des précisions sur la DGH en précisant que celle-ci a été abondée de manière à intégrer les heures de déplacement des enseignants ayant un service sur plusieurs établissements. Elle est à ce jour de 266 heures réparties en 226.5 heures postes et 19.5 heures supplémentaires année.

M LEGER représentant des parents d'élèves s'interroge sur les critères de choix des lycées concernant l'admission des élèves à l'entrée de la 2^{de} GT en section européenne parce qu'il trouve que les élèves de LOULAY sont peu à être admis. Mme JAGUENEAU notre CPE précise que le choix se fait en fonction des bulletins et de la lettre de motivation de l'élève. M DANIEL représentant des enseignants et professeur principal de 3^e précise que dans les dossiers « section euro » qui sont donnés aux établissements, les critères n'apparaissent pas.

5. Rapport pédagogique 2016/2017

MR VILLERS indique que le rapport pédagogique annuel ne doit pas être un simple recueil de chiffres et d'informations mais bien un outil d'évaluation annuelle. Que le rapport doit s'articuler autour de trois grandes constantes de l'établissement que sont :

- Le projet d'établissement
- Le contrat d'objectifs
- La lettre de mission du chef d'établissement.

Il ajoute que le rapport doit s'appuyer sur la collecte en amont d'indicateurs pertinents tant sur le plan qualitatif que quantitatif. D'où la nécessité de l'élaboration d'un tableau de bord de l'établissement. Mr VILLERS ajoute que le rapport annuel s'enrichira en densité et en pertinence par le croisement de données internes (*tableau de bord*) et externes (*sources nationale, académique et départementale*)

Mr le principal projette et commente le diaporama sur le rapport annuel, et donne quelques explications. Il précise que ce rapport sera transmis par voie électronique aux membres de l'assemblée, que ces derniers pourront en prendre connaissance globalement. Les membres du CA pourront ainsi poser toutes leurs questions lors du prochain CA du 27 novembre prochain et que dans la foulée le rapport sera soumis aux votes.

6. Bilan AS 2016/2017

Mr VILLERS donne la parole à M DUBUS professeur d'EPS pour le bilan 2016/2017 de l'association sportive.

En l'absence de question, Mr VILLERS demande que soit adopté le bilan de l'association sportive.

VOTE N° 4

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

7. Projet AS 2017/2018

Mr VILLERS donne la parole à M DUBUS professeur d'EPS pour l'exposé du projet 2017/2018 de l'association sportive.

En l'absence de question, Mr VILLERS demande que soit adopté le projet de l'association sportive.

VOTE N° 5

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

8. Bilan FSE 2016/2017

Mr VILLERS donne la parole à M DANIEL professeur et trésorier pour le bilan 2016/2017 du FSE.
En l'absence de question, Mr VILLERS demande que soit adopté le bilan du FSE.

VOTE N° 6

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

9. Projet FSE 2017/2018

Mr VILLERS donne la parole à M DANIEL professeur et trésorier pour le projet 2017/2018 du FSE.
En l'absence de question, Mr VILLERS demande que soit adopté le bilan du FSE.

VOTE N° 7

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Mme BONHOMME représentante des parents d'élèves et animatrice du club détente, demande à ce que les appels « micro » du lundi midi durant le déroulement du club se fassent plus discrets ou plus rares de manière à ne pas perturber la séance et les élèves qui y sont inscrits.

10. Questions pédagogiques diverses

Mr VILLERS donne quelques informations :

- Les évaluations 6è se dérouleront le mardi 7 novembre au matin
- La mise en place du dispositif « devoirs faits » à la deuxième semaine de rentrée des vacances de Toussaint
- La philosophie de l'organisation des rencontres parents/professeurs
- Le recrutement d'un service civique.

RUBRIQUE II. AFFAIRES FINANCIERES

1- Modalités des voyages scolaires

Mme STEFANKA présente et explique les modalités retenues pour l'organisation des voyages.

En l'absence de questions, Mr VILLERS demande le vote pour l'adoption des modalités d'organisation et de déroulement des voyages scolaires.

VOTE N° 8

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

2- Voyage en Allemagne

Mme STEFANKA présente et explique les modalités budgétaires et d'organisation du voyage en Allemagne.

En l'absence de questions, Mr VILLERS demande le vote pour la participation des familles au voyage en Allemagne à hauteur de 270 €.

VOTE N° 9

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

3- Voyage en Italie

Mme STEFANKA présente et explique les modalités budgétaires et d'organisation du voyage en Italie.

En l'absence de questions, Mr VILLERS demande le vote pour la participation des familles au voyage en Italie à hauteur de 338 €.

VOTE N° 10

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

M LEGER représentant des parents d'élèves demande s'il existe une législation concernant le taux d'encadrement des voyages scolaires. M le principal lui répond que oui et qu'il faut un accompagnateur pour un groupe d'élèves allant de 12 à 15.

4- Voyage en Espagne

Mme STEFANKA présente et explique les modalités budgétaires et d'organisation du voyage en Espagne.

En l'absence de questions, Mr VILLERS demande le vote pour la participation des familles au voyage en Italie à hauteur de 300€.

VOTE N° 11

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

5- DBM eau

Mme STEFANKA explique que le collège a été victime d'une fuite d'eau souterraine située dans la cour au niveau des arbustes séparant les logements de fonction de la cour. Elle précise qu'il a fallu du temps pour s'en apercevoir, qu'une première réparation a été faite mi-juillet mais qu'elle n'a pas tenu. Au retour fin août la canalisation était toujours ouverte et l'entreprise a dû intervenir à nouveau. Mme STEFANKA précise qu'elle a contacté le Conseil départemental à ce sujet et cela à plusieurs reprises. Les services du département ont bien pris acte des faits mais nous demandent de prélever sur les fonds propres de l'établissement le montant de la facture relative à la fuite pour un total de 3000 €.

En l'absence de questions, Mr VILLERS demande le vote pour le prélèvement de la somme de 3000 € sur les fonds propres de l'établissement.

VOTE N° 12

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

6- Utilisation des locaux hors temps scolaire

Mme STEFANKA explique que les bâtiments du collège sont la propriété du Conseil Départemental et qu'ils peuvent être utilisés hors temps scolaire par des associations telles que l'amicale des personnels, le FSE... Cette utilisation est soumise à une convention entre le Conseil Départemental et les dites associations.

En l'absence de questions, Mr VILLERS demande le vote pour l'autorisation de signer les conventions d'utilisation des locaux hors temps scolaires.

VOTE N° 13

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

7- Remboursement frais de déplacement

Mme STEFANKA explique qu'en l'absence de véhicule de fonction au collège, les frais inhérent aux déplacements des personnels sont remboursés.

En l'absence de questions, Mr VILLERS demande le vote pour l'approbation du remboursement des frais de déplacement des personnels.

VOTE N° 14

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Départ des deux représentants des élèves, Mr TRUJILLO et Mr M'BAYE.

8- Acceptation dons et legs

Mme STEFANKA explique que l'établissement peut recevoir des dons et legs de diverses associations.

En l'absence de questions, Mr VILLERS demande le vote pour l'acceptation des dons et legs.

VOTE N° 15

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

9- Concession de logements

Mme STEFANKA explique que l'établissement possède deux logements de fonction attribués par Nécessité Absolue de Service. Ces deux logements sont pour le principal M VILLERS et l'adjoint gestionnaire Mme STEFANKA.

En l'absence de questions, Mr VILLERS demande le vote pour l'attribution des logements de fonction.

VOTE N° 16

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

10- Critères fonds sociaux

Mme STEFANKA donne et explique la charte d'utilisation des fonds sociaux commune aux établissements de l'agence comptable de SAINT JEAN D'ANGELY.

En l'absence de questions, Mr VILLERS demande le vote pour l'approbation de la charte des fonds sociaux.

VOTE N° 17

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

11- Autorisation de recrutement de personnels de droit privé

Mr VILLERS informe que ce point n'est plus à mettre à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr VILLERS clôt la séance à 20h14.